



PLAN DE PRÉVENTION DES ABANDONS

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE

ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL - SIÈGE (nouvelle adresse)
1 avenue Jean de Noailles
06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE - CFA
IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin
13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
**Actions de formation, actions de formation par apprentissage,
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience**

LES CAUSES

connaître et repérer

La gestion des absences lors des sessions de formation reste un sujet central puisque l'assiduité et l'implication des participant.es sont avant tout les clés de la réussite de la formation. La lutte contre l'abandon de parcours est une des priorités pour notre établissement. Outre assurer le suivi obligatoire des étudiant.es, des apprenti.es et des stagiaires de la formation professionnelle durant leurs parcours, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chacun puisse construire son avenir professionnel.

Pour cela, l'ERACM a établi un plan de prévention en 3 points :

1. **Les causes d'abandon de parcours**
2. **La prévention de ces risques**
3. **La mise en place de propositions d'actions**

CONNAÎTRE LES PRINCIPALES CAUSES D'ABANDON

Liées aux risques physiques : une pathologie plus ou moins grave, un handicap, une grossesse ...

Liées aux risques psychologiques et psychiques : la perte de motivation, l'angoisse liée aux examens et à l'échec scolaire, le repli sur soi, la perte de lien social, la dépression, le risque sanitaire ...

Liées aux situations du quotidien : l'absentéisme régulier, une mauvaise orientation, un environnement social ou économique défavorable, le manque de temps, des problèmes de transports, l'impossibilité d'accéder à un logement ...

SAVOIR DÉTECTER LES SIGNES AVANT-COUREURS

Les signes avant-coureurs forment un faisceau d'indices pouvant permettre d'identifier un.e étudiant.e, un.e apprenti.e, un.e stagiaire en difficulté et d'intervenir avant un décrochage total :

- **sur les apprentissages** : perte de motivation, d'intérêt ou de concentration, baisse de l'investissement dans le travail personnel, difficultés à s'organiser et à gérer son travail et à respecter les échéances de la restitution des écrits, difficultés à s'inscrire dans les pratiques du lieu de stage, etc.
- **sur le comportement social** : absentéisme, retards, non-respect du cadre, difficultés à travailler en groupe ; etc.
- **sur l'équilibre personnel** : perte de confiance en soi, repli, anxiété, addictions etc.

PRÉVENIR

un plan d'action

MISE EN PLACE DES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Au sein de l'ERACM, ces signaux d'alarme sont pris en considération. C'est pour cela que certains outils spécifiques ont été instaurés afin de prévenir et/ou limiter les ruptures de parcours.

Avant l'entrée en formation

- **Une sensibilisation** dès le concours et les entretiens de sélection sur les contraintes et volumes de travail que nécessitent les formations proposées,
- **Du personnel identifié** au sein de la structure qui **oriente et informe** sur les dispositifs de financements, les possibilités de logement, la santé, etc.
- **Un site internet et de la documentation** qui reprend le déroulé des formations et les possibilités d'accompagnement social.

Pendant la formation

- **Les livrets de l'étudiant.e, de l'apprenti.e et du/de la stagiaire** qui décrivent les différentes aides auxquelles peuvent prétendre les personnes.
- **Une référente handicap** qui informe, oriente, conseille les personnes en situation de handicap.
- **Un référent pédagogique** qui suit le parcours de chaque personne en lien avec les intervenant.es, les formateur.rices et les maître.sses d'apprentissage.
- **Quatre référent.es VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels)** interlocuteur.ices sur les questions de violences et de harcèlement.
- **Des visites de stage**
- **Des visites en entreprise**
- **Un contrôle quotidien des absences**
- **Deux délégués de classe par promotion**, pour les formations longues (DNSPC), sont désignés pour faire remonter les difficultés rencontrées, qu'elles concernent les modalités pédagogiques, les rythmes ou les conditions matérielles des formations, ainsi que les difficultés repérées sur l'un des membres de la promotion.
- **Des questionnaires d'évaluation** à la fin de chaque enseignement avec des espaces de parole libre.
- **Des entretiens individuels** réalisés tout au long du cursus par le coordinateur du programme des études.

GESTION

des absences

Lorsqu'un **manque d'assiduité et/ou une absence** à une session de formation est constaté, **l'école appelle l'apprenant.e** pour en connaître la raison et propose une solution **pour palier tout risque d'abandon**.

LES ABSENCES PRÉVUES / IMPRÉVUES MAIS JUSTIFIÉES

Absence prévue ou justifiée, ou imprévue mais justifiée.	Proposition d'une solution pour récupérer les enseignements, ou basculer sur une autre session.	L'absence justifiée est considérée comme simple absence.
--	---	--

LES ABSENCES IMPRÉVUES ET/OU NON JUSTIFIÉES

Dans un premier temps, un échange téléphonique permet de statuer et d'obtenir des informations concernant l'absence de l'apprenant.e et le cas qui doit être traité.

Trois absences ou retards injustifiés comptabilisés sur un trimestre sont sanctionnés par un avertissement et deux avertissements sur un semestre donnent lieu à une exclusion définitive de l'école après avis de la commission de suivi des études.

Réponse de l'apprenant.e avec justificatif cohérent.	Proposition d'une solution pour récupérer les enseignements ou basculer sur une autre session.	L'absence justifiée est considérée comme simple absence.
Réponse de l'apprenant.e avec mention d'un problème.	Proposition d'une solution pour récupérer les enseignements et recherche d'un consensus.	Après consensus, l'absence est considérée comme simple absence
Absence de réponse de l'apprenant.e	2 relances hebdomadaires pendant 15 jours pour obtenir des informations.	Sans réponse, l'absence est considérée comme un abandon de formation.

ABANDON

avéré

En cas d'abandon avéré, l'ERACM cherchera à déterminer cette cause afin de faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

Deux cas de figure :

- **L'abandon résulte d'une cause personnelle** et propre à l'étudiant.e, à l'apprenti.e, au stagiaire : il n'y aura aucune non conformité constatée, ni de remise en question de la part du formateur et de sa pédagogie.
- **L'abandon est directement lié à la formation** elle-même : l'équipe pédagogique cherchera à comprendre ce qui n'allait pas et essayera de remédier à ce problème.

Enfin, si aucune réponse ne peut être apportée quant aux causes de l'abandon, notamment à cause d'une absence de réponse totale aux relances, alors l'École considérera que cela n'était pas de son ressort.

LES RÉFÉRENTS

contacts

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Alice Mora

Coordinatrice des programmes pédagogiques

04 26 78 12 57

pedago@eracm.fr

RÉFÉRENTE HANDICAP

Marine Ricard-Mercier

Chargée de mission Formation DE / insertion

04 26 78 12 57

insertion@eracm.fr

RÉFÉRENTES VHSS CANNES

Marie-Claire Roux-Planeille

Secrétaire générale de scolarité

04 93 38 73 30

contact06@eracm.fr

RÉFÉRENT.ES VHSS MARSEILLE

Emilie Guglielmo

Attachée de production

04 95 04 95 78

contact13@eracm.fr

Olivier Quéro

Chargé de production et de communication

04 26 78 12 79

production@eracm.fr

ÉQUIPE DE L'ERACM

Président
Directeur

Paul Rondin
Franck Manzoni

CANNES

Théâtrothécaire
Cheffe comptable
Comptable
Coordinatrice des programmes pédagogiques
Agent maintenance bâtiment
Secrétaire générale de scolarité

Carole Arnaud-Pelloux
Corine Gabrielli
David Maire
Alice Mora
Christophe Oberlé
Marie-Claire Roux-Planeille

référente VHSS

MARSEILLE

Attachée de production
Régisseuse générale
Chargé de Production / Communication
Chargée de mission Formation DE / insertion

Émilie Guglielmo
Emma Query
Olivier Quéro
Marine Ricard-Mercier

référente VHSS

référent VHSS

référente handicap

Professeur relais détachée de la DAAC

Agathe Giraud

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Directeur de l'ERACM
Metteur en scène, directeur Tréteaux de France
Metteuse en scène
Comédien, metteur en scène
Professeure d'art dramatique
Metteuse en scène, directrice TNN
Metteur en scène, directeur La Criée
Dramaturge, universitaire
Coordinatrice des programmes pédagogiques

Franck Manzoni
Olivier Letellier
Émilie Le Roux
Éric Louis
Isabelle Lusignan
Muriel Mayette-Holtz
Robin Renucci
Jean-Pierre Ryngaert
Alice Mora

CANNES - SIÈGE ET ADMINISTRATION

Association loi 1901
Non assujettie à la TVA
Code NAF : 8542 Z

1 avenue Jean de Noailles • 06400 Cannes
N° SIRET : 379 700 446 00022
UAI : 0061804D
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

MARSEILLE - ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE/CFA

IMMS • Friche la Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille
N° SIRET : 379 700 446 00030
UAI : 0133806S
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

[HTTPS://ERACM.FR](https://eracm.fr)

**l'école régionale d'acteurs
de cannes et marseille est
subventionnée par le ministère
de la culture, la région sud, la
ville de cannes, le département
des alpes-maritimes et la ville
de marseille**



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
**ACTIONS DE FORMATION, ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**